



Laigné en Belin

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

### Délibération du conseil municipal n° 20231211-1

#### Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

#### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Étaient présents** : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laëticia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Étaient représentés** : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Était absente excusée et non représentée** : JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance** : POTTIER Nathalie.

#### 1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2023.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 20 novembre 2023 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 20 novembre est approuvé à l'unanimité.

Le maire,  
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER



Date d'affichage de la délibération : Le **13 DEC. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

### Délibération du conseil municipal n° 20231211-2

#### Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

#### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Etaient présents** : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Etaient représentés** : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Etait absente excusée et non représentée** : JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance** : POTTIER Nathalie.

#### **2 - Budget 2023 : décision modificative n° 3**

Sur proposition de madame le maire, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 3 relative au budget 2023 qui se détaille comme suit :

**Section de fonctionnement / DEPENSES**

<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	-	<b>100,00 €</b>
Article 60612 - Energie - Electricité	-	100,00 €
<b>Chapitre 67 - Charges spécifiques</b>	<b>+</b>	<b>100,00 €</b>
Article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	<b>+</b>	100,00 €
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>

Le maire,  
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER



Date d'affichage de la délibération : **Le 3 DEC. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

## Délibération du conseil municipal n° 20231211-3

Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Étaient présents** : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Étaient représentés** : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Était absente excusée et non représentée** : JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance** : POTTIER Nathalie.

### **3 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2024**

Madame le maire expose que préalablement au vote du budget primitif de 2024 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et /ou urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

		Montants B.P 2023	Montants de l'ouverture des crédits 2024
<b>Chapitre 20 - immobilisations corporelles</b>		<b>38 600,00 €</b>	<b>9 650,00 €</b>
<b>M57</b>	<b>Intitulés</b>	-	-
Art. 203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	27 200,00 €	6 800,00 €
Art. 2051	Concession et droits similaires	11 400,00 €	2 850,00 €
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>329 325,00 €</b>	<b>82 331,00 €</b>
<b>M57</b>	<b>Intitulés</b>	-	-
Art. 2111	Terrains nus	- €	- €
Art. 2115	Terrains bâtis	58 000,00 €	14 500,00 €
Art. 212	Agencements et aménagements de terrains	19 200,00 €	4 800,00 €
Art. 2132	Constructions bâtiments privés	- €	- €
Art. 2135	I.G.A.C.C*	43 400,00 €	10 850,00 €
Art. 2138	Autres constructions	800,00 €	200,00 €
Art. 2151	Réseaux de voirie	63 100,00 €	15 775,00 €
Art. 2152	Installations de voirie	9 000,00 €	2 250,00 €
Art. 21531	Réseaux d'adduction d'eau	- €	- €
Art. 21538	Autres réseaux	10 600,00 €	2 650,00 €
Art. 2157	Matériel et outillage technique	4 000,00 €	1 000,00 €
Art. 2158	Autres installations, matériel et outillage	16 100,00 €	4 025,00 €
Art. 2183	Matériel informatique	1 100,00 €	275,00 €
Art. 2184	Matériel de bureau et mobilier	41 000,00 €	10 250,00 €
Art. 2186	Cheptel	125,00 €	31,00 €
Art. 2188	Autre immobilisations corporelles	62 900,00 €	15 725,00 €
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>		<b>2 992 855,97 €</b>	<b>748 213,00 €</b>
<b>M57</b>	<b>Intitulés</b>	-	-
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours	2 962 439,67 €	740 609,00 €
Art. 238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	30 416,30 €	7 604,00 €
<b>Total</b>		<b>3 360 780,97 €</b>	<b>840 194,00 €</b>

\*I.G.A.A.C : installation générales, agencements, aménagements des constructions

Il est donc demandé au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité.

Le maire,  
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le **13 DEC. 2023**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20231211-DCM202312113-DE  
en date du 13/12/2023 ; REFERENCE ACTE : DCM202312113



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

### Délibération du conseil municipal n° 20231211-4

#### Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

#### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Etaient présents :** DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Etaient représentés :** PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Etait absente excusée et non représentée :** JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance :** POTTIER Nathalie.

#### **4 - Demande de financement de l'Etat (D.E.T.R et D.S.I.L) en 2024**

Madame le maire expose que la date butoir pour déposer les dossiers de financement de l'Etat (D.E.T.R - D.S.I.L) pour l'année 2024 a été fixée par la préfecture au 15 décembre 2023. C'est pourquoi le conseil est invité à délibérer.

Les projets répondant aux politiques contractuelles de l'Etat (Contrat de Relance et de Transition Ecologique dit C.R.T.E, Petites Villes de Demain, Action cœur de Ville,...) vont bénéficier d'un examen prioritaire.

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (D.S.I.L), pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est :

**Dossier unique : Réaménagement et mise aux normes des sanitaires du groupe scolaire.**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20231211-DCM202312114-DE  
en date du 13/12/2023 ; REFERENCE ACTE : DCM202312114

Il est proposé au conseil d'adopter le projet et de solliciter le concours de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine du financement (coût prévisionnel global du projet : 156 000 Euros H.T.)	Montants H.T.
▪ D.E.T.R et/ou D.S.I.L (50 %)	78 000 Euros
▪ Reste à financer par la Commune, maître d'ouvrage (50 %)	78 000 Euros
<b>Total</b>	<b>156 000 Euros</b>

D'autre part, le conseil municipal :

- autorise madame le maire à déposer la demande de subvention au titre de la D.E.T.R, D.S.I.L, D.S.I.L relance et/ou D.S.I.L rénovation énergétique pour l'année 2024 ;
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2024 ;
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- atteste de la compétence de la Commune à réaliser les travaux.

Le maire,  
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le **13 DEC. 2023**





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

### Délibération du conseil municipal n° 20231211-5

#### Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

#### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Etaient présents** : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Etaient représentés** : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Etait absente excusée et non représentée** : JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance** : POTTIER Nathalie.

#### 7 - Tarifs de location des salles municipales pour l'année 2024

Entendu l'exposé préalable de monsieur FOUQUERAY,

Sur proposition de la commission en charge des bâtiments communaux,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 5 % les tarifs de location des salles municipales et adopte les grilles tarifaires suivantes pour l'année 2024 :

	Habitants de LAIGNE EN BELIN		Habitants Hors Commune et Associations Hors Commune		Associations de LAIGNE EN BELIN		
	1 jour (sauf le week-end*)	Week-end ou 2 jours consécutifs	1 jour (sauf le week-end*)	Week-end ou 2 jours consécutifs	1 jour	Week-end 2 jours	En semaine
<b>La Chanterie</b>	284 €	354 €	335 €	428 €	142 €	176 €	Gratuité (pour but non lucratif)
<b>Le Campanile</b>	155 €	188 €	195 €	236 €	Gratuité	Gratuité	Gratuité

\* pas de location le samedi seulement

**Pour la vaisselle :**

- Salle de la Chanterie : 1,20 € par personne pour un repas
- Salle du Campanile : les verres sont compris dans la location

+ 100 € pour 3 jours consécutifs

**Tarifs spécifiques par jour pour les réunions socioprofessionnelles et les expositions :**

	Exposition sans vente Et Réunion socioprofessionnelle (locale ou extérieure du lundi au vendredi seulement)	Exposition avec vente	
		En semaine	Le week-end
<b>La Chanterie</b>	281 €	351 €	524 €
<b>Le Campanile</b>	104 €	229 €	330 €

Le maire,  
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER



*Nathalie Pottier*

Date d'affichage de la délibération : Le **13 DEC. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

### Délibération du conseil municipal n° 20231211-6

#### Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

#### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laëticia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Etai<sup>ent</sup> représentés** : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Etai<sup>t</sup> absente excusée et non représentée** : JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance** : POTTIER Nathalie.

#### **8 - Autorisation de signature de conventions de déneigement avec des agriculteurs pour l'hiver 2023-2024**

*[Monsieur FOLLENFANT ne participe ni au débat ni au vote]*

Madame le maire propose de renouveler les conventions de déneigement avec les agriculteurs locaux pour l'hiver 2023-2024 afin de bénéficier de leur concours en cas de nécessité (déneigement des voies communales jugées prioritaires).

Pour rappel : Cette collaboration instaurée à titre préventif existe depuis 2013 et elle est née du constat que notre service technique ne pouvait à lui seul dégager les kilomètres de voies communales en cas de fortes précipitations neigeuses (heureusement rares). Précisons que la Commune a fait l'acquisition d'une lame de déneigement la même année. Il est aussi dans l'intérêt des agriculteurs que les axes routiers les plus importants restent toujours praticables.

Ce concours est prévu par les textes de loi.

L'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole (modifié par l'article 46 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire) dispose que « toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime peut apporter son concours aux communes, aux intercommunalités et aux départements en assurant :

- Le déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale montée sur son propre tracteur ou, le cas échéant, sur celui mis à disposition par la Commune, l'intercommunalité ou le département.
- Le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale au moyen de son propre tracteur et de son matériel d'épandage ou, le cas échéant de celui mis à disposition par la Commune, l'intercommunalité ou le département [...].

*Pour l'accomplissement des prestations [...] cette personne est dispensée de l'obligation de soumettre son tracteur à une nouvelle réception par le service des mines. »*

La prestation est assurée sur la base du volontariat soit gratuitement, soit, plus généralement, contre rémunération (qui n'est pas réglementée).

En ce qui concerne notre Commune, le mode de rémunération des agriculteurs pour cet hiver serait fixé comme suit :

- Tarif de rémunération de 20 Euros H.T (contre 18 Euros l'hiver dernier) par heure d'utilisation d'un tracteur carburant compris (en se référant au coût horaire prévisionnel des matériels agricoles publié par la revue AGRI 72 pour les tracteurs jusqu'à 105 ch) + valeur du S.M.I.C horaire en vigueur pour la main d'œuvre.

Il est donc proposé de signer des conventions de déneigement avec des agriculteurs pour l'hiver 2023-2024 avec ce mode de rémunération.

Entendu l'exposé préalable,

Vu l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole (modifié par l'article 46 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire),

Après échange de vues,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe un tarif horaire de rémunération comme suit : 20 Euros H.T par heure d'utilisation de tracteur carburant compris + valeur du S.M.I.C horaire en vigueur pour la main d'œuvre,
- autorise madame le maire ou son représentant à signer des conventions de déneigement avec des agriculteurs.

Le maire,  
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER

Date d'affichage de la délibération : Le **13 DEC. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

### Délibération du conseil municipal n° 20231211-7

#### Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

#### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Etaient présents :** DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laëtizia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Etaient représentés :** PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Etait absente excusée et non représentée :** JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance :** POTTIER Nathalie.

#### **9 - Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables : bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 20 novembre 2023 le conseil municipal a arrêté les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, la concertation a eu lieu du 25 novembre au 9 décembre 2023.

Le dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune était consultable non seulement en mairie mais aussi sur le site Internet et sur le totem de la mairie. Un registre de concertation disponible en mairie a été mis en place pour permettre au public de formuler ses observations. Les remarques et observations pouvaient aussi être adressées à la mairie par courriel.

L'information du public relative à cette période de concertation a été diffusée sur le site Internet de la mairie, sur le totem, sur le panneau lumineux, par voie d'affichage et dans la presse.

Madame le maire présente le bilan de cette concertation.

Aucune observation n'a été formulée.

Pour rappel, les propositions de zones d'accélération sur les énergies sont les suivantes :

**- Solaire photovoltaïque sur bâtiment :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**- Solaire photovoltaïque au sol dont ombrières sur parking :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**- Géothermie :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**- Chaleur récupérable :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**- Réseau de chaleur :**

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe

**Cas particulier des exploitations :**

**- Solaire photovoltaïque au sol et toitures :**

La zone d'accélération comprendrait les parcelles dépendantes de l'exploitation agricole dans un rayon de 200 mètres autour du siège de ladite exploitation. Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe.

**- Méthanisation :**

La zone d'accélération comprendrait les parcelles dépendantes de l'exploitation agricole dans un rayon de 200 mètres autour du siège de ladite exploitation. Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération conformément au plan en annexe.

**Concernant la zone d'accélération pour l'implantation de l'énergie éolienne, aucune zone d'accélération n'a été définie.** Le portail cartographique indique que le territoire de LAIGNE EN BELIN est en zone rédhibitoire (éolien réglementairement interdit).

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente,
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise au référent préfectoral dans le Département, ainsi qu'à la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » et au Pays du Mans (SCOT).

Le maire,  
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER



Date d'affichage de la délibération : Le **13 DEC. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

### Délibération du conseil municipal n° 20231211-8

Séance du conseil municipal du 11 décembre 2023

- Date de convocation : 5 décembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

#### Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

**Étaient présents :** DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

**Étaient représentés :** PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

**Était absente excusée et non représentée :** JOUSSEAU Morgane.

**Secrétaire de séance :** POTTIER Nathalie.

#### 10 - Remboursement de frais à un élu

*[Monsieur LANGLOIS ne participe ni au débat ni au vote]*

Madame le maire expose que pour des raisons pratiques, monsieur LANGLOIS a payé sur ses deniers personnels l'achat d'arbustes et d'arbres au profit de notre Commune.

L'achat, dont le montant s'élève à 241,75 Euros T.T.C, a été effectué à la Jardinerie Jacques BRIANT S.A.S (49 SAINT SYLVIAN D'ANJOU) à l'occasion du déplacement dans le MAINE et LOIRE pour assister à la cérémonie régionale de labellisation des Villes et Villages fleuris le 23 novembre dernier.

Etant donné que cette dépense incombait à la Commune, madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter de rembourser monsieur LANGLOIS au vu de la pièce justificative.

Vu la pièce justificative,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité un remboursement de frais à hauteur de 241,75 Euros.

Le maire,  
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,  
Nathalie POTTIER



Date d'affichage de la délibération : Le **13 DEC. 2023**